



## AVIS AUX MEMBRES

N° 2011 – 123

9 novembre 2011

### RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL Genworth MI Canada Inc. (MIC) Dividende spécial en espèces

**L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (« LA CDCC ») ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA « BOURSE »). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LES ÉMETTEURS CONCERNÉS PAR CETTE TRANSACTION.**

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que Genworth MI Canada Inc. (« Genworth ») a annoncé le 3 novembre 2011 que son conseil d'administration a déclaré un dividende spécial en espèces de 0,50\$CA par action ordinaire aux actionnaires inscrits à la fermeture des marchés le 15 novembre 2011, distribuable le 1<sup>er</sup> décembre 2011. La date ex-dividende est le 10 novembre 2011.

La Bourse et la CDCC tiendront compte du dividende spécial en ajustant les prix de levée des options Genworth d'un montant équivalent au dividende spécial, soit 0,50\$CA. Le symbole MIC demeurera inchangé.

#### **Dividende spécial – Détails du rajustement:**

- **DATE EX-DISTRIBUTION :**           **10 novembre 2011**
- **DATE D'ENREGISTREMENT :**       **15 novembre 2011**
- **DATE DE PAIEMENT :**               **1<sup>er</sup> décembre 2011**

#### **CDCC - Détails du rajustement:**

Conformément aux modalités de rajustements énoncées à l'article A-902 des règles de CDCC, toutes les options sur MIC seront rajustées comme suit:

- **DATE PREVUE D'ENTREE EN VIGUEUR :**       **10 novembre 2011**

- **SYMBOLES DES OPTIONS :**           **MIC demeurera inchangé**
- **NOMBRE DE CONTRATS :**           **Inchangé**
- **LIVRABLE PAR CONTRAT :**       **Inchangé**
- **MULTIPLICATEUR :**               **100**
- **LIMITES DE POSITIONS ET DE LEVEE :**   **Les limites de position et de levée demeureront inchangées à 22 500 contrats**
- **PRIX DE LEVEE:**               **Un rajustement de 0,50\$CA sera fait pour toutes les séries existantes.**
- **CUSIP :**                           **37252B102**

La CDCC n'effectuera pas de rajustement sur les récépissés d'entiercement en dépôt.

**Bourse de Montréal Inc. - Détails du rajustement :**

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter le dividende spécial et devront donc **être saisis à nouveau** dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés.

À l'ouverture des marchés le 10 novembre 2011, les prix de levée pour les séries de MIC seront ajustés tel qu'indiqué ci-dessous.

<b>Genworth MI Canada Inc.</b>		
<b>Symbole</b>	<b>Prix de levée actuels</b>	<b>Nouveaux prix de levée</b>
MIC	17,00 \$	16,50 \$
MIC	18,00 \$	17,50 \$
MIC	19,00 \$	18,50 \$
MIC	20,00 \$	19,50 \$
MIC	21,00 \$	20,50 \$
MIC	22,00 \$	21,50 \$
MIC	23,00 \$	22,50 \$
MIC	24,00 \$	23,50 \$
MIC	25,00 \$	24,50 \$
MIC	26,00 \$	25,50 \$
MIC	27,00 \$	26,50 \$
MIC	28,00 \$	27,50 \$

Le tableau ci-dessus peut ne pas refléter l'ensemble des séries cotées en raison des fluctuations du marché.

**VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTION SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.**

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Louise Leclair, Analyste, systèmes de négociation, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au 514 871-3526. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec le Service aux membres de la CDCC.

Glenn Goucher  
Président et chef de la compensation